journées nationales de l'archéologie journéesarcheologie.fr

# Archéologie Le département contemporain (1871-1945)

À l'occasion des journées nationales de l'archéologie, le musée de l'Armée vous propose d'évoquer le rôle de l'archéologie dans l'étude et la connaissance des Première et Seconde Guerres mondiales.

### Un passé trop récent ?

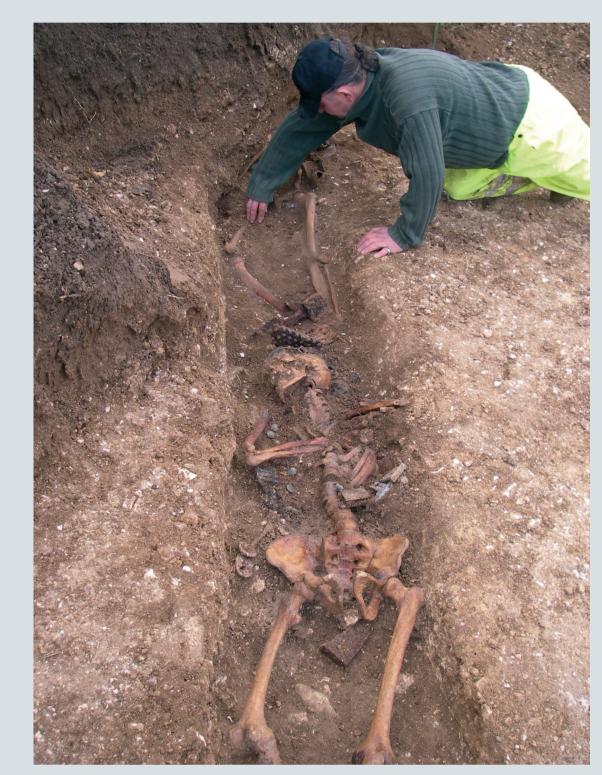
Les salles du musée consacrées à la Première Guerre mondiale ont été réaménagées en 2006. Elles ne présentent aucun vestige archéologique lié à ce conflit. C'est seulement à partir des années 1990 que les archéologues ont commencé à réaliser des fouilles le concernant. Jusqu'alors, l'étude de cette période récente reposait pour l'essentiel sur l'exploitation de sources documentaires, nombreuses par ailleurs : règlements relatifs aux uniformes, aux armements, témoignages écrits de combattants, photographies, dessins, images filmées, etc.



La fosse commune de Saint-Rémy-la-Calonne (Meuse) où reposait Alain Fournier, l'auteur du *Grand Meaulnes*, et vingt de ses compagnons d'arme, tous tués en septembre 1914. Fouille de 1991. © Hervé Paitier, Inrap

#### L'apport de l'archéologie

À ce jour, peu de fouilles programmées ont porté sur les théâtres d'opérations de la Première Guerre mondiale. Les découvertes la concernant ont pour l'essentiel été faites lors de fouilles préventives. L'archéologie apporte des éclaircissements concrets sur la vie quotidienne des combattants, les pratiques funéraires bousculées par l'urgence de la situation et le nombre de morts, les vestiges des lieux de combat, de cantonnement, de détention...



Fouille de deux des six soldats bavarois découverts aux abords de Saint-Laurent-Blangy (Pas-de-Calais), 2006. L'étude de leurs effets militaires et objets personnels permet d'affirmer qu'il s'agit de soldats du 1er régiment d'infanterie de réserve bavarois, engagé du 21 au 26 octobre 1914 dans le secteur pour prendre la ville d'Arras.© Gilles Prilaux, Inrap

## Identifier les morts<sup>1</sup>

La découverte de corps de soldats, lors de travaux d'aménagement, est assez fréquente en raison du nombre important de morts durant la Grande Guerre. Dans ce cas, les archéologues ou les simples individuels ont l'obligation de les déclarer au service des sépultures nationales dépendant du ministère de la Défense. Cette procédure est indispensable pour protéger les sépultures contre les « pillards » ou les « collectionneurs » peu scrupuleux, à la recherche d'objets près des corps. Les archéologues interviennent ensuite pour les identifier. Cette identification est rare et complexe car seuls 10% des soldats portaient une plaque d'identité, souvent devenue illisible au fil du temps.

Lorsqu'un corps est identifié, le service des sépultures militaires recherche des descendants. La famille du défunt peut procéder à l'inhumation dans sa région d'origine — l'État se charge alors de la mise en bière et du transport du cercueil jusqu'au cimetière — ou le faire inhumer dans la nécropole nationale la plus proche du lieu de sa découverte, dans une tombe individuelle. Si le corps retrouvé n'est pas identifié, il est également enseveli de manière individuelle, avec la mention « un inconnu ». S'il s'agit de restes épars, ils rejoignent un ossuaire. Les objets collectés avec les corps, qu'ils soient civils ou militaires, sont rendus aux descendants ou confiés à l'armée, selon que l'identification a été possible ou non.

Pour les corps de soldats étrangers, les autorités françaises prennent contact avec leurs homologues. Les pratiques varient selon le pays. Les dépouilles des soldats du *Commonwealth*, par exemple, ne sont pas rendues aux familles, mais enterrées dans le cimetière militaire le plus proche.

Pour en savoir plus : <a href="http://www.la-croix.com/Actualite/France/Que-deviennent-les-corps-des-soldats-de-la-Grande-Guerre-que-l-on-decouvre-aujourd-hui-2014-01-08-1086328">http://www.la-croix.com/Actualite/France/Que-deviennent-les-corps-des-soldats-de-la-Grande-Guerre-que-l-on-decouvre-aujourd-hui-2014-01-08-1086328</a>. Consultez également le site *Mémoires des hommes* : <a href="http://www.memoiredeshommes.sga.defense.gouv.fr/fr/article.php?larub=44">http://www.memoiredeshommes.sga.defense.gouv.fr/fr/article.php?larub=44</a>

# Dans la boue des tranchées

Près de ce panneau est présentée une capote couverte de boue séchée. Les visiteurs imaginent souvent qu'il s'agit d'un objet retrouvé au cours de fouilles archéologiques. En réalité, ce vêtement a été donné au musée en 1991 par la famille du défunt, sans avoir été préalablement nettoyé. Il est donc exposé, à la différence des autres tenues, à plat dans la position d'un soldat allongé ou d'un défunt, à seule fin d'éviter que la terre ne s'en détache.



© Paris, musée de l'Armée

Cette capote a appartenu au lieutenant de réserve Henri Gastaldi, affecté au 72° régiment d'infanterie. Entre février et avril 1915, de violents combats ont lieu dans le secteur de Saint-Mihiel, près de la crête des Éparges (Meuse). Le 25 avril 1915, deuxième jour de la contre-attaque des Allemands, Henri Gastaldi est blessé puis meurt des suites de ses blessures à l'hôpital d'Hattonville, le 28 avril 1915. C'est donc la boue des Éparges qui colle à cette tenue. Maurice Genevoix, lieutenant au 106° régiment d'infanterie, blessé le même jour, écrit à son sujet : « Son étreinte, d'abord, n'est que lourdeur inerte. On lutte contre elle, et on lui échappe. C'est pénible, cela essouffle ; mais on lui arrache ses jambes, pas à pas... Elle les reprend, de son étreinte invisible, à petites vagues lécheuses. Elle cherche le haut des souliers, le bâillement des jambières; elle imbibe doucement le drap du pantalon, la laine des chaussettes. Profonde, fluide, elle monte vers les genoux, happe les pans de la capote ».

# Suite du parcours

Le prochain panneau se situe au même étage dans cette salle, avant la passerelle, à gauche.

# Retrouvez aussi sur le site internet du musée www.musee-armee.fr

- Les panneaux placés dans le département des armes et armures anciennes
- Les panneaux placés dans le département de Louis XIV à Napoléon III
- Un livret-jeux pour les départements cités ci-dessus.

